

SEMAINE DU LUNDI 11 JANVIER AU DIMANCHE 17 JANVIER 2016

Incidents dans les réseaux de la santé – 316 morts en un an

La Presse, 1/8/2016, Cyberpresse (#réf : 7110)

Tommy Chouinard

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Registre national des incidents, Aînés, Sécurité des bénéficiaires

Trois cent seize personnes sont mortes à la suite d'une chute ou encore d'une erreur de médication et de traitement dans un établissement de santé du Québec l'an dernier. C'est ce que révèle le rapport 2014-2015 du Registre national des incidents et des accidents survenus lors de la prestation des soins de santé, publié par Québec quelques jours avant Noël. Le nombre de morts est en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente, une statistique que le ministère de la Santé peine à expliquer et au sujet de laquelle il invite à la prudence. Au total, 481 000 « événements indésirables », des petits incidents sans conséquence jusqu'à des accidents entraînant la mort, ont été déclarés dans les 266 établissements de santé entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015. Ils sont survenus surtout dans les CHSLD et les hôpitaux. Les personnes âgées de 75 ans et plus en sont le plus souvent victimes. Un peu plus du tiers des incidents et accidents sont des chutes. On en a dénombré 167 551 l'an dernier. Il y a également eu 141 608 erreurs liées à la médication et 24 898 autres liées au traitement. Le rapport relève également 12 427 cas d'abus, d'agression, de harcèlement ou d'intimidation à l'égard d'un patient. Les 316 morts survenus l'an dernier ont été causés principalement par une chute. On peut déduire qu'il s'agissait de personnes âgées dans plusieurs cas. « Il y a trop de décès dans le réseau. C'est inacceptable. Et pour moi, ce sont des choses qui sont évitables. Surtout quand on parle de médication. La moitié des décès sont liés à des chutes alors que l'on connaît les causes des chutes. La première, c'est un mauvais ajustement de la médication d'une personne. » – Pierre Blain, directeur général du Regroupement provincial des comités des usagers. Il reproche au gouvernement et aux établissements de tarder à mettre en œuvre les recommandations d'un groupe de travail, Vigilance pour la sécurité des soins, datant de juin 2014. Ces recommandations visaient à améliorer la prévention des chutes et des accidents liés à la médication. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201601/08/01-4937712-incident-dans-le-reseau-de-la-sante-316-morts-en-un-an.php>.

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 11 au 17 janvier

Frais accessoires : les aînés demandent aux médecins de payer la facture
La Presse, 1/14/2016, Cyberpresse (#réf : 7107)

Ariane Lacoursière

Longueur : Moyen; Catégorie : Aînés

Mots-clés : Santé, Frais accessoires, Rémunération des médecins

Le 10 novembre, le gouvernement a adopté le projet de loi 20 qui normalise les frais accessoires pour certains soins. La liste des frais autorisés sera annoncée au cours des prochains mois. Estimant que la normalisation des frais accessoires au Québec est une « taxe santé pour les aînés », une Coalition regroupant plus de 500 000 personnes âgées estime que Québec doit mettre un terme à cette pratique ou refiler la facture aux médecins de la province. Maurice Dupont de la FADOQ rappelle que la Loi canadienne sur la santé interdit les frais accessoires. « On aimerait que le Québec soit rappelé à l'ordre dans sa dérive de privatisation en douce des soins de santé », dit-il. Pierre-Paul Côté, de l'AREQ, affirme qu'il est faux de dire que Québec n'a pas d'argent pour payer les frais accessoires, évalués à environ 50 millions par année. La coalition d'aînés est choquée de voir que le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, justifie la normalisation des frais accessoires en disant encadrer une pratique qui existait déjà. « Ce n'est pas parce que ça existait déjà que c'est justifiable! », plaide M. Tremblay, qui presse Québec de revenir sur sa décision. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201601/14/01-4939791-frais-accessoires-les-aines-demandent-aux-medecins-de-payer-la-facture.php>.

Registre des armes d'épaules : la résistance de certains députés suscite l'inquiétude

La Presse, 1/15/2016, Cyberpresse (#réf : 7105)

Martin Croteau

Longueur : Moyen; Catégorie : Sécurité publique

Mots-clés : Registre des armes à feu, Policiers du Québec, Drames familiaux

La résistance soudaine de certains députés devant la création d'un registre des armes à feu inquiète au plus haut point l'Association des policiers provinciaux (APPQ) et les militants pour le contrôle des armes à feu. Quatre députés ont pris leurs distances vis-à-vis du projet de loi 64, déposé en décembre par le gouvernement Couillard. Et d'autres, surtout en régions rurales, subissent des pressions pour s'y opposer à leur tour. « Ça m'inquiète et ça m'étonne », tranche Pierre Veilleux, président de l'APPQ, qui représente plus de 5000 agents syndiqués. « Il va falloir que les députés comprennent que le projet de loi vise à servir 8 millions de personnes au Québec, pas 17 000 chasseurs », ajoute-t-il. « Des drames familiaux, ça n'arrive pas à coups de tapettes à mouches, illustre-t-il. C'est souvent des armes qui sont utilisées. Si on peut sauver une vie avec ça, peu importe le prix et le travail que ça peut représenter, je pense que le but sera atteint. » C'est la première fois que le consensus politique québécois sur le contrôle des armes à feu s'effrite depuis la tuerie de Polytechnique, constate Heidi Rathjen, porte-parole du collectif PolySeSouvient. Elle craint que d'autres élus ne passent dans le camp des

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 11 au 17 janvier

indécis, voire des opposants au projet de loi. « C'est le résultat des circonstances où les opposants au contrôle des armes sont beaucoup mieux organisés », reconnaît Mme Rathjen. Le Parti québécois et la Coalition avenir Québec sont favorables à la création d'un registre québécois, ont indiqué leurs porte-parole respectifs hier. Les deux formations comptent travailler à améliorer le projet de loi au cours des prochaines semaines. Lien : Lapresse.ca/registre-des-armes-resistance.

Sondage – Les assistés suscitent la méfiance

Le Devoir, 1/15/2016, A5 (#réf : 7106)

Lia Lévesque Presse Canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Préjugés, Assistés sociaux, CDPDJ

Les Québécois ont une opinion bien moins favorable des prestataires de l'aide sociale que des personnes ayant une autre religion ou une autre origine ethnique, révèle un sondage réalisé pour le compte de la Commission des droits de la personne. Ils sont ainsi 88 % à avoir une opinion favorable des personnes de couleur, 84 % à avoir une opinion favorable des homosexuels, 77 % des autochtones, 76 % des personnes d'une autre origine ethnique et 68 % des personnes d'une autre religion. Mais la proportion d'opinions positives tombe à 51 % pour les assistés sociaux. Joint au téléphone, le Collectif pour un Québec sans pauvreté s'est dit « déçu, mais pas étonné » de ces chiffres sur la perception des personnes assistées sociales. À l'occasion du 40e anniversaire de la Charte des droits et libertés de la personne, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a voulu prendre le pouls de la population face aux différents droits. C'est le Centre de recherche en droit public qui a réalisé l'enquête, avec des chercheurs de quatre universités québécoises. Pour prendre connaissance du sondage, on clique ici : Cdpdj.qc.ca/assistés_sociaux. Pour lire l'article : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/460346/sondage-les-assistes-sociaux-suscitent-la-mefiance>.

Québec confirme l'octroi de 40 millions pour l'économie sociale

La Presse, 1/15/2016, Cyberpresse (#réf : 7109)

Presse canadienne

Longueur : Court; Catégorie : Économie sociale

Mots-clés : Développement entrepreneurial collectif, Chantier de l'économie sociale, Régions du Québec

Québec a confirmé vendredi l'octroi d'une somme de plus de 40 millions de dollars étalée sur cinq ans afin d'appuyer le développement de l'entrepreneuriat collectif dans la province. Il s'agit d'un des aspects de son Plan d'action gouvernemental dans le secteur de l'économie sociale, qui prévoit des investissements totaux de 100 millions de dollars d'ici 2020. Ainsi, 30 millions de dollars seront disponibles, sous forme de prêts, pour les diverses entreprises du secteur de l'économie collective, a souligné le ministre Daoust.

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 11 au 17 janvier

Un montant de 5 millions de dollars sera également consacré afin d'appuyer les 21 pôles régionaux d'économie sociale du Québec. De plus, un congé d'intérêts supplémentaire de 2,5 millions de dollars est accordé à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, ce qui permettra à l'organisme à but non lucratif d'accroître ses interventions. Selon M. Daoust, le secteur de l'économie sociale compte quelque 150 000 travailleurs répartis à travers 7000 entreprises dont le chiffre d'affaires a été de plus de 33 milliards de dollars l'an dernier. Lien : <http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201601/15/01-4940162-quebec-confirme-loctroi-de-40-millions-pour-leconomie-sociale.php>.

Centre de désintoxication – Trois rapports mettent en cause les coupes dans l'aide sociale

Le Devoir, 1/16/2016, A7 (#réf : 7108)

Lia Lévesque Presse Canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Aide sociale

Mots-clés : Centre de désintoxication, Solidarité sociale, Santé publique

Dans le cadre d'une réforme du régime d'aide sociale, le printemps dernier, le ministère de la Solidarité sociale a réduit à 200 \$ par mois les prestations d'aide sociale de ceux qui vont suivre une cure de désintoxication dans un centre. Trois rapports indépendants obtenus par l'opposition péquiste concluent que les difficultés financières encourues par des centres de désintoxication sont bel et bien dues aux réductions des prestations d'aide sociale. Le rapport de Gestion-conseil Optim'Hum sur le Centre Caroline Roy, par exemple, explique la situation qui y est vécue : « Lors de la mise en application de la nouvelle réglementation, la clientèle prestataire de l'AFDR (Aide financière de dernier recours) a quitté massivement les centres soit pour avoir accès à leur pleine prestation ou par manque de revenu pour défrayer les frais de thérapie. Dans certains centres, dont le Centre Caroline Roy, la clientèle a diminué de plus de 50 %, créant une forte pression financière sur l'organisation », écrit-on dans le rapport. Le rapport sur le Centre Mélaric, dont l'annonce de la fermeture a fait les manchettes au cours des derniers jours, précise aussi que « le manque à gagner de Mélaric pour 2015, causé par les coupes du 1er mai 2015 dans le chèque d'aide sociale des bénéficiaires, se chiffre à 262 500 \$, et ce, pour huit mois ». Le député péquiste Jean-François Lisée, porte-parole pour les dossiers de services sociaux et de santé publique, affirme donc que le gouvernement libéral était au courant depuis le mois de novembre que des centres éprouvaient de telles difficultés financières et qu'il savait aussi que ces difficultés étaient engendrées par sa réduction des prestations d'aide sociale. Quand on lui a souligné que le gouvernement pouvait tout simplement souhaiter que ces centres s'imposent des compressions budgétaires, comme lui en a imposé dans plusieurs programmes, M. Lisée a répliqué : « Dans ce cas-là, qu'ils arrêtent de dire que c'est la faute des centres et qu'ils disent "nous, le gouvernement

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 11 au 17 janvier

libéral, on considère que ce n'est pas important de donner des services aux toxicomanes". » Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/460404/centres-de-desintoxication-trois-rapports-mettent-en-cause-les-coupes-dans-l-aide-sociale>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*